

ARRÊTÉ DU MAIRE – 2024 / 71

**Portant réduction de circulation avec alternat
Route Départementale 905 – 51 rue du Général de Gaulle**

Le Maire de la Commune de CERISIERS,

VU les articles L 2212-2 et L 2213-1 du Code général des collectivités territoriales

VU le code de la route

VU la demande de l'entreprise **SERPOLLET CENTRE EST**, domiciliée 15 rue du Bailly ZAE Cap Nord 21000 DIJON, désirant procéder à des travaux de réalisation de branchement basse tension souterrain situé Route Départementale n°905 – 51 rue du Général de Gaulle 89320 CERISIERS, qui auront lieu à partir du 29 avril 2024 pour une durée de 10 jours.

VU l'arrêté de permission de voirie du Conseil Départemental du 27 mars 2024 ;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de réglementer la circulation à une voie à l'aide d'alternat par feux tricolores dans un but de sécurité publique aux alentours et sur son parcours ;

VU l'intérêt général ;

ARRETE

ARTICLE 1 : La circulation des véhicules sera alternée, Route Départementale 905 – 51 rue du Général de Gaulle à partir du 29 avril 2024 pour une durée de 10 jours.

ARTICLE 2 : Pendant cette période une seule voie de circulation sera maintenue et un sens de circulation, régulé par alternat par feux tricolores,

ARTICLE 3 : Le présent arrêté sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur et à chaque extrémité du chantier ainsi que dans la commune de **CERISIERS.**

ARTICLE 4 : Conformément à l'article R 102 du code des tribunaux administratifs, le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Dijon – 22 rue d'Assas – 21000 DIJON dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification ou de publication.

ARTICLE 5:

- Monsieur le Maire de la commune de CERISIERS
- Monsieur le Commandant du groupement de gendarmerie de l'Yonne sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté

Copie sera adressée à :

- L'entreprise **SERPOLLET CENTRE EST**
- L'Unité Territoriale Routière de SENS
- Gendarmerie de Cerisiers

Fait à Cerisiers, le 4 avril 2024
Le Maire
Patrick HARPER

